



SAINT-JUÉRY

Après les promesses, les impôts s'envolent

Le temps de la réflexion est venu après ce qu'un ministre a appelé « la mascarade » démocratique.

Le vainqueur de ces élections municipales restera l'abstention. Saint-Juéry n'a pas fait mieux que le reste du pays. Le taux de participation est passé de 70,46 % en 2014 à 50,53 % cette année soit 1 508 votants en moins, de quoi garder le verbe humble et la posture modeste.

Pour la première fois dans l'histoire de la commune, c'est une liste dite « sans étiquette » qui va gérer la municipalité. Il semble qu'effectivement cette omission d'affichage politique ait été la bonne recette pour l'emporter lors de ce scrutin mais peut-on avancer masqué durant tout un mandat ?

La nouvelle municipalité a donc voté le budget précédé du débat d'orientation budgétaire lors de la même séance alors qu'il eut été plus démo-



Jean-Paul Raynaud. [DR]

cratique de procéder en deux fois. La présentation laborieuse de ce budget laissait entrevoir le pire pour les saint-juériens et il est arrivé : une hausse du taux d'imposition jamais atteint depuis bien longtemps. Rien ne peut justifier une telle hausse ! La situation financière de la commune est nettement plus confortable que celle que nous avons trouvée en 2014. A notre arrivée, par honnêteté, nous n'avons pas exploité cette situation financière contrainte

car elle résultait d'importants investissements justifiés. Nous aurions bien aimé que nos successeurs aient fait preuve de la même honnêteté. L'Argus des communes publié en février 2020 par Contribuables Associés classe Saint-Juéry (1ere avec 4 autres communes tarnaises) pour leur gestion de la dépense publique par habitant avec 17/20 ; la dernière du département n'a que : 7/20. Gérer une collectivité mérite une attention et une rigueur de tous les instants. La majorité des élus a choisi la solution de facilité en faisant payer toujours plus les saint-juériens. Ceux qui promettaient une maîtrise de la fiscalité durant la campagne ont déjà tout oublié mais il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Jean-Paul Raynaud,
maire de 2014 à 2020.